



**Cour  
Pénale  
Internationale**

**International  
Criminal  
Court**

ICC-PIDS-WU-54/10\_Fra

# 8 novembre 2010 #54 La CPI semaine après semaine



## Situation en République du Kenya

La République du Kenya a ratifié le Statut de Rome le 15 mars 2005, devenant ainsi un Etat partie. Le 6 novembre 2009, suite à une lettre du Procureur l'informant de son intention de demander l'autorisation d'ouvrir une enquête proprio motu, la Présidence de la Cour pénale internationale a rendu une décision assignant la situation en République du Kenya à la Chambre préliminaire II. Le 26 novembre 2009, le Procureur a demandé à la Chambre préliminaire II l'autorisation d'enquêter sur cette situation relativement aux violences postélectorales de 2007-2008.

### Situation au Kenya

#### Décisions adoptées entre le 1 et le 5 novembre 2010

##### **Decision on Victims' Participation in Proceedings Related to the Situation in the Republic of Kenya**

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 3 novembre 2010

## Situation en République centrafricaine

Le gouvernement de la République centrafricaine a renvoyé la situation devant la Cour en décembre 2004. Le Procureur a ouvert une enquête en mai 2007. Dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, la seule actuellement en cours d'examen dans le cadre de cette situation, la Chambre préliminaire II a, le 15 juin 2009, confirmé deux charges de crimes contre l'humanité et trois charges de crimes de guerre, et a renvoyé l'accusé pour être jugé devant une Chambre de première instance. L'ouverture du procès, initialement programmée au 14 juillet 2010, a été reportée au 22 novembre 2010.

#### Décisions adoptées entre le 1 et le 5 novembre 2010

### Affaire Bemba

##### **Order on the "Prosecution's Revised Order of its Witnesses at Trial and Estimated Length of Questioning"**

Rendue par la Chambre de première instance III, le 4 novembre 2010



Jean-Pierre Bemba Gombo ©  
ICC-CPI/Ed Oudenaarden

### Liens utiles

Les procédures se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : [www.icc-cpi.int](http://www.icc-cpi.int)

Vous pouvez également consulter le **calendrier des audiences**

Des résumés audiovisuels sont disponibles sur notre **chaîne YouTube**

Vous pouvez également suivre les activités de la Cour sur **Twitter**

### Evénements

#### Ouverture du séminaire sur le rôle du Greffe de la CPI au regard du soutien et de l'aide à apporter aux victimes

Le 8 et le 9 novembre 2010, le Greffier de la Cour pénale internationale (CPI), Mme Silvana Arbia, accueillera un séminaire sur le rôle du Greffe au regard du soutien et de l'aide à apporter aux victimes.

Ce séminaire donnera aux fonctionnaires du Greffe de la CPI, en particulier à ceux qui travaillent dans les bureaux extérieurs et qui sont en contact direct avec les victimes, l'occasion de rencontrer d'éminents spécialistes tels que Mme Renate Winter, juge près la Chambre d'appel du Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Les autres organes de la Cour, le Bureau du conseil public et le Fonds au profit des victimes, qui ont tous un rôle important à jouer en la matière, sont également invités à participer à ce séminaire. En revanche, le séminaire ne sera pas ouvert au grand public.

Cette initiative a pour but d'aider le Greffe à mettre en œuvre la Stratégie de la CPI concernant les victimes, un document intéressant l'ensemble de la Cour et fondé sur le cadre sans précédent par lequel le Statut de Rome permet aux victimes d'être reconnues comme des acteurs à part entière du système de justice internationale.

Les discussions porteront exclusivement et de manière approfondie sur l'objectif consistant à « [f]ournir un soutien et une aide aux victimes afin de protéger leur intégrité et leur bien-être psychologique et physique, de garantir le respect de leur dignité et de leur vie privée et d'empêcher qu'elles subissent un nouveau préjudice du fait de leur interaction avec la Cour ». Il s'agit là de l'un des six objectifs directeurs principaux énoncés dans la stratégie de soutien et d'aide aux victimes.

Le séminaire aura donc vocation à favoriser des échanges approfondis, de façon à ce que les spécialistes puissent formuler des recommandations sur des sujets tels que : le rôle et l'action des différents services s'occupant des victimes au sein du Greffe ; les aspects juridiques des termes « soutien » et « aide » tels qu'envisagés dans le cadre légal de la CPI et dans d'autres documents pertinents ; les besoins et les attentes des victimes en matière de soutien et d'aide ; l'action des organismes nationaux et internationaux qui apportent un soutien et une aide aux victimes ; et les mesures que le Greffe pourrait prendre pour renforcer la mise en œuvre de cet objectif.

#### Contexte

Le Statut de Rome établit un cadre sans précédent permettant aux victimes d'être reconnues comme acteurs au sein du système de justice internationale. Depuis la création de la Cour, ce cadre a été développé afin que ces aspirations deviennent une réalité opérationnelle. Les services concernés du Bureau du Procureur et du Greffe, le Secrétariat du Fonds au profit des victimes, le Bureau du conseil public pour les victimes et le Bureau du conseil public pour la Défense, ainsi qu'un représentant de la Présidence en qualité d'observateur, se sont réunis pour définir la stratégie de la CPI concernant les victimes, une vision commune globale qui débouchera sur un cadre commun et qui servira de guide pour fixer des objectifs et élaborer des plans d'action spécifiques.

Trois services, au sein du Greffe, sont en contact direct avec les victimes : la Section de l'information et de la documentation, la Section de la participation des victimes et des réparations, et l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins.

#### Rapport de la Cour sur la stratégie concernant les victimes

[English](#) | [Español](#) | [Français](#) | [عربي](#)

#### Réunion sur la complémentarité

Dans le droit fil des discussions qui sont intervenues lors de la Conférence de révision sur la question de la complémentarité, le Président de l'Assemblée des États Parties, le Président de la Cour, le Procureur, le Greffier et le Directeur du Secrétariat de l'Assemblée ont pris part aux travaux d'un séminaire de réflexion qui s'est tenu les 28 et 29 octobre 2010. Cette réunion, organisée dans les locaux du Greentree Estate sis à Long Island, dans l'État de New York, à l'initiative du Centre international pour la justice transitionnelle et du Groupe de l'état de droit du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, a rassemblé près de soixante personnalités de haut niveau représentant les directions des affaires juridiques et les directions de la coopération au développement des États Parties et des États observateurs, des organisations multilatérales, ainsi que la société civile.



Mme Asha-Rose Mtengeti Migiro, Secrétaire-général adjoint des Nations Unies en train de prononcer des observations liminaires. Le Juge Sang-Hyun Song, Président de la CPI, et M. David Tolbert, Président du CIJT © ICC-CPI

Cette réunion visait essentiellement à examiner comment accroître le rôle des juridictions nationales vis-à-vis des crimes visés par le Statut de Rome, l'accent étant mis en particulier sur les actuels pays de situation.

Les participants au séminaire se sont penchés sur les besoins particuliers que soulève la poursuite des crimes retenus par le Statut de Rome, ont fait état des expériences significatives d'autres tribunaux internationaux en Afrique, dans la région des Balkans et en Amérique latine, ont évoqué les modalités selon lesquelles le principe de complémentarité se trouve mis en œuvre au Kenya et en Ouganda, et ont porté également toute leur attention à la manière de tirer parti des synergies que font apparaître les initiatives qui se déploient sur le terrain de la promotion de l'état de droit.

On peut trouver [ici](#) un compte rendu de cette manifestation.

L'Assemblée des États Parties examinera les suites de la question de la complémentarité lorsqu'elle tiendra sa neuvième session, du 6 au 10 décembre, au siège de l'Organisation des Nations Unies.

**ICC President's keynote remarks**

Source: Assemblée des États Parties



De gauche à droite : M. Luis Moreno-Ocampo, Procureur, Amb. Christian Wenaweser, Président de l'Assemblée, et Mme Silvana Arbia, Greffier © ICC-CPI

**Interagir avec les communautés**

**Séminaire sur les violences sexuelles**

Le 3 novembre 2010, des membres de l'Unité de la sensibilisation ont réuni à Kinshasa plusieurs groupes de femmes pour un séminaire consacré aux violences sexuelles. La première partie de ce séminaire portait sur les lois congolaises adoptées en 2006 en matière de violences sexuelles, et sur leur application en RDC. Dans la deuxième partie, ce sont les aspects pertinents des instruments juridiques de la Cour qui ont été abordés, avec une explication des éléments des crimes de viol, d'esclavage sexuel, de prostitution forcée, de grossesse forcée et de stérilisation forcée. Le séminaire étant réservé aux femmes, les participantes se sont senties suffisamment à l'aise pour poser des questions délicates et elles ont pu raconter leur histoire. À la fin du séminaire, des exemplaires du livret « Mieux comprendre la CPI » ont été distribués.



Femmes à Kinshasa participant au séminaire consacré aux violences sexuelles © ICC-CPI

**Calendrier**

NOVEMBRE 2010						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
8	9	10	11	12	13	14
Séminaire sur le rôle du Greffe de la CPI dans la fourniture de soutien et assistance aux victimes						
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
Ouverture prévue du procès Bemba						
Lancement de la campagne pour les avocates africaines à Dakar (Sénégal)						
29	30					
<b>Événements futurs :</b>						
8 décembre 2010 : Date fixée pour l'ouverture de l'audience de confirmation des charges dans l'affaire <i>Le Procureur c. Abdallah Banda Abkaer Nourain</i> (Banda) et <i>Saleh Mohammed Jerbo Jamus</i> (Jerbo).						

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.